

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, l'augmentation du forfait des fournitures scolaires par élève en maternelle ou élémentaire est une mesure bienvenue à une époque où la rentrée scolaire coûte de plus en plus cher aux familles.

Je vais poser une question à Yves Fournel : est-ce que la mesure corrective couvre entièrement la différence entre l'ancien prix et le prix nouveau marché ? Des enseignants nous ont fait part de leur inquiétude et de leur étonnement devant la disparition de la remise accordée aux écoles. La rentrée scolaire va coûter cher aux familles car on prévoit, pour 2011, une grosse augmentation du prix moyen du cartable.

A noter que le Gouvernement, qui a échoué dans ses négociations avec le monde de la grande distribution, ne reconduit pas l'opération « les essentiels de la rentrée », cette opération étant ainsi laissée au bon vouloir de la grande distribution et d'une association.

Ce contexte économique, pour préoccupant qu'il soit, ne fait pas oublier d'autres aspects tout aussi préoccupants de la rentrée 2011 : le Président Sarkozy vient de confirmer la fermeture de 1.500 classes à la rentrée 2011 et un moratoire pour la rentrée 2012 pour les écoles primaires. Dans le même temps, la règle du non remplacement d'un départ sur deux dans la fonction publique d'Etat –dont l'Education Nationale– continue de s'appliquer.

Parallèlement, comme le soulignent plusieurs syndicats, la diminution du nombre de places au concours de professeur des écoles continue, ce qui pourrait amener à la rentrée 2012 un taux de remplacement inférieur à 1 sur 2. Le lancement à grand tapage d'une campagne de recrutement de professeurs ne contribue pas à la lisibilité de ce contexte !

Dans ces conditions, ce sont les effectifs par classe qui vont pâtir : « [...] nous sanctuariserons l'école primaire pour qu'à la rentrée 2012, le nombre de fermetures de classes n'excède pas le nombre d'ouvertures » affirme le chef de l'Etat... La réalité est moins riante et l'on est en droit de se demander ce qu'il adviendra des maternelles et du secondaire ? Par ailleurs, chacun sait que les statistiques lissées au niveau national diffèrent parfois des réalités locales comme en témoignent les réactions recueillies sur le terrain, qui mettent en évidence l'exaspération des parents d'élèves et d'enseignants, notamment dans les

ZUS, due à la suppression des postes dans l'enseignement technique, d'où le manque de remplaçants.

A Lyon : 200 signatures contre une fermeture de classe à l'école maternelle Jean Rostand, 115 signatures pour le non remplacement des enseignants à l'école maternelle Alix, les parents en colère à l'école Jean Mermoz et en moyenne section maternelle à l'école Marie Bordas, les manifestations de parents d'élèves de l'école Lucie Aubrac, Aimé Césaire, etc... Ces mobilisations de parents d'élèves face aux suppressions de postes, au non remplacement d'enseignants et aux fermetures de classes révèlent inquiétude et malaise profonds. Elles traduisent également une résistance au chantier de destruction de l'école publique mené par le Gouvernement Fillon-Sarkozy.

Il y a quelques semaines, Yves Fournel alertait l'inspection académique sur les fermetures et les maintiens de classes. Il sera d'ailleurs intéressant d'avoir le bilan de la rentrée en septembre.

Pour notre Groupe, une autre transformation progressiste s'impose, pour être encore mieux un service public national, assurant partout la qualité et l'égalité des conditions d'enseignement et des objectifs. A l'heure où cet objectif est remis en cause au niveau national, notre Ville a pour priorité la réduction des inégalités. Ce à quoi notre Collègue Yves Fournel s'emploie, il nous faut donc porter haut et fort nos exigences et ne pas relâcher nos efforts face aux mauvais coups actuels.

Merci de votre attention.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Je voudrais simplement répondre sur deux points concernant la question précise sur les crédits de fournitures scolaires. Cette délibération est une première étape pour couvrir le différentiel de pouvoir d'achat pour les fournitures des écoles. Il nous faudra sans doute envisager, au budget 2012, une deuxième étape dans la mesure où les résultats du marché d'appel d'offres n'ont pas été très satisfaisants.

Concernant la situation de la rentrée scolaire, nous sommes de ce point de vue, après une lettre de l'Inspecteur d'Académie, dans la situation où 4 écoles attendent une création, 10 attendent un retrait et 2 autres voient annuler une création, ou du moins sont en situation d'annuler une création. Ce sont 15 écoles qui vont devoir attendre la rentrée scolaire pour connaître la décision de ce point de vue. C'est la première année que nous avons un tel niveau d'incertitude sur les conditions de la rentrée.

J'ai demandé à l'Inspecteur d'Académie, au nom de la Ville, de faire tout ce qu'il pouvait pour procéder aux créations et ne pas procéder aux fermetures quand les effectifs étaient atteints. Nous avons fourni régulièrement les chiffres d'inscription à jour, simplement nous sommes dans une situation où la dotation qui m'est donnée par le Ministère, avec un départ à la retraite sur deux qui touche également les enseignants pour

lesquels il n'y a plus de réserve de postes pour faire face dans des délais corrects aux mesures de rentrée, nous allons donc avoir, dans ces 15 écoles, et peut-être dans quelques autres, une certaine désorganisation de la rentrée. Je le regrette et nous allons continuer à intervenir pour que des décisions soient prises le plus rapidement possible.

Malheureusement, on va avoir des difficultés, en particulier en maternelle et aussi sur les remplacements d'enseignants.

Voilà ce que je pouvais dire comme éléments mais nous sommes très vigilants et aux côtés des parents d'élèves et des enseignants.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)